

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
54 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le Censeur insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6,
au 1er.A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., direc-
teurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-
Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-
DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 2^e octobre 1842.

La question de l'union douanière entre la France et la Belgique est toujours l'objet principal des discussions de la publicité belge. La presse belge s'en occupe également avec une grande ardeur. Chez nos voisins comme chez nous, dans certaines circonstances, l'opposition a pris des allures et des formes pleines d'importance et d'aigreur. Quelles oublient les uns et les autres les clameurs exagérées et les airs belligérants ne sont pas des arguments, libre à elles; qu'elles se croient réciproquement des devoirs de servir, avec l'autorité de la raison et le calme de la dignité, les intérêts de leur pays, c'est un tort sans doute; mais ce tort ne saurait avoir d'autre effet que d'appeler sur ces feuilles une considération parfaitement méritée.

Ceux dont tout le patriotisme consiste à montrer l'industrie française comme destinée, dans l'hypothèse de l'union commerciale, à succomber sous le poids de l'industrie belge, l'activité et la fortune de nos 35 millions d'hommes comme condamnées à absorber dans l'activité et la fortune d'un peuple de 4 millions d'habitants; ceux qui ne craignent pas de pousser ainsi jusqu'à l'absurde la soif du dénigrement ne sont pas moins inconvenants que ceux qui parlent de couvrir de la double protection de leurs soldats et des armées de la sainte-alliance une nationalité qu'ils doivent aux sympathies et à l'appui généreux de la France.

En Belgique comme en France, les esprits raisonnables et modérés qui ont à cœur de faire triompher les bonnes idées, de voir les peuples s'unir pour constituer pacifiquement les bases nouvelles du travail et des échanges internationaux, pour affranchir les intérêts industriels et commerciaux de l'état de souffrance et de crise permanente où les tiennent plongés les expédients de la vieille économie politique, ne leur feront pas l'honneur de prendre au sérieux leurs lamentations ridicules et leurs belliqueuses infirmités.

Nous l'avons dit et nous le répétons: les organes, heureusement en petit nombre, de la publicité française qui repoussent l'union douanière entre la France et la Belgique, servent à la fois les intérêts des agitateurs et tripoteurs de bourse et les vues de l'étranger contre les intérêts industriels, commerciaux et politiques du pays. Qu'ils le fassent sciemment ou de bonne foi, ce n'est pas à nous qu'il nous importe d'examiner; nous n'avons pas la prétention de mettre à nu les consciences. Où vont les sophismes et les déclamations? Voilà ce qu'il est utile et bon de savoir. Dans la question de la réunion commerciale des deux peuples, c'est le système protecteur qui est aux prises avec le principe de la liberté commerciale. Or, c'est en grande partie au régime de la protection et de la prohibition que nous devons la pléthore qui se produit avec une extrême misère pour les classes laborieuses partout où les produits industriels ont acquis le plus haut degré de puissance productive, partout où l'industrie, le commerce, les échanges internationaux subissent les étreintes restrictives et prohibitives du régime protecteur.

C'est faute de pouvoir échanger des produits contre d'autres produits que la Grande-Bretagne laisse mourir de faim au milieu des richesses de son immense production manufacturière. C'est parce que l'Angleterre veut vendre sans acheter qu'elle est réduite à chercher à coups de canon des débouchés pour son commerce. Après les tarifs de douane du royaume-uni, ce sont ceux

de la France qui sont les plus restrictifs. Demander la conservation du régime protecteur, — et c'est là le but qu'on se propose en combattant l'union douanière avec la Belgique, — c'est appeler sur les ouvriers français l'affreuse détresse qui pèse sur les ouvriers anglais. Cette proposition n'a pas besoin d'être autrement démontrée.

Est-ce au nom de la métallurgie que l'on veut encore récriminer? Mais la métallurgie a daigné descendre dans l'arène par l'organe d'un publiciste éminent, M. Eugène Flachet, et elle s'est retirée vaincue du champ de bataille. Est-ce pour nos indiennes, nos soieries et nos toiles? Mais nos étoffes demandent à grands cris des débouchés; celles que nous recevons de la Belgique ne font pas concurrence aux nôtres. Ces produits aboutissent à des besoins qui ne trouvent pas dans les articles de notre fabrication une satisfaction suffisante; ils complètent nos assortiments. Est-ce pour notre fabrique de draps qu'on sonne le tocsin d'alarme? Mais déjà nous avons démontré qu'il était souverainement absurde de redouter la concurrence des draps belges; ceux-ci n'auront également d'autre effet que de remplir une lacune dans nos assortiments, tout en vivifiant celles de nos contrées limitrophes qui, par suite de la division des deux territoires, avaient cessé tout commerce avec la Belgique.

Nous avons bien vu que le conseil municipal de Carcassonne, dont la fabrique n'a véritablement rien à redouter de la concurrence belge, a protesté contre l'union. Aujourd'hui le Commerce nous informe à grand bruit que la chambre de commerce d'Elbeuf a aussi organisé sa protestation. Mais la chambre de commerce d'Elbeuf et le conseil municipal de Carcassonne se sont jusqu'ici montrés si sobres d'arguments que nous n'avons rien à examiner, rien à réfuter. Il ne suffit pas d'affirmer que l'alliance sera funeste, il faut le prouver, et c'est là ce que nous attendons.

Les chambres de commerce du Nord s'agitent; celle de Valenciennes se rend en masse à Paris? Qu'est-ce que cela prouve? Cela veut dire que les intérêts privilégiés qui, il y a cinq ou six mois, s'adjudageaient chacun quelque petit tronçon du réseau en expectative de nos rails-ways reviennent à la curée; ils veulent s'attribuer en commun le privilège exclusif d'exploiter notre marché national et de battre monnaie quand même sur les épaules de trente-cinq millions de consommateurs. Voilà ce que prouve la levée de boucliers dont fait si grand bruit le Commerce. Ce journal le sait aussi bien que nous: ce que représentent les chambres de commerce, ce ne sont pas les intérêts généraux du capital, du travail, de l'intelligence, de la propriété, de l'industrie, du commerce, ce sont les intérêts fragmentaires et exceptionnels du capital et de la grande propriété, c'est le monopole.

On nous permettra bien d'ajouter que les conseils municipaux, pour être à un degré moins élevé, si l'on veut, de l'échelle, n'en défendent et n'en représentent pas moins les intérêts privilégiés. Qu'on ne se retranche donc pas derrière des fictions. Que ceux qui, sous le voile ambitieux des intérêts et de la prospérité de la patrie, travaillent à la dissolution de l'unité qui a fait sa gloire et sa puissance, que ceux qui veulent la faire passer, affaiblie et morcelée par les intérêts privés, sous les fourches du coffre-fort, aient donc au moins le courage de montrer clairement le but qu'ils veulent atteindre.

Est-ce pour nos soieries que l'on entend stipuler? On n'ignore

pas que notre fabrique est grandement intéressée à voir la consommation de ses produits augmenter en Belgique. Est-ce pour nos produits vinicoles? Mais notre industrie des vins se meurt faute de débouchés; c'est à son détriment, ainsi qu'au grand préjudice des intérêts généraux de la consommation générale, que les lois de douanes qui protègent les autres industries ont été promulguées. Cependant, sur un territoire imposable de 50 millions d'hectares, la culture de la vigne en occupe environ 2 millions, ou un vingt-cinquième; ce vingt-cinquième rapporte annuellement 500 millions de francs, ou le neuvième de notre revenu territorial, et nourrit 7 millions d'âmes, c'est-à-dire un cinquième de la population; elle ne coûte rien au pays.

En vérité, c'est se jouer étrangement du bon sens et de la raison publique que de combattre l'union douanière franco-belge au nom de nos classes laborieuses, de notre agriculture, de notre industrie, de notre commerce, de notre consommation.

Entendez un organe de l'un de nos centres industriels les plus importants, le *Mercurie ségusien*. Voici ce qu'il vous répond:

« Les consommateurs se plaignent de ces associations d'usines qui empêchent la baisse des prix, et qui réalisent des bénéfices tels que des actions qui ont été émises au prix nominal de 10,000 f. se négocient à la bourse au prix de 47,000 f. L'intérêt général, disent-ils, n'exige pas que des actionnaires touchent 25 0/0 de leur capital. »

Voilà les intérêts que vous défendez, les autres ne vous touchent point; vous les livrez à la merci des banquiers.

L'union douanière est encore plus mauvaise au point de vue politique qu'au point de vue commercial, a dit d'autre part le *Commerce*. « Le jour où nous aurons fait cette immense concession à la Belgique, loin d'incliner à se confondre politiquement avec nous, tous ses intérêts politiques, industriels, financiers et nationaux se trouveront en opposition permanente avec toute tendance à la réunion. »

La réunion douanière franco-belge, sans qu'il soit besoin aujourd'hui de toucher à la nationalité de nos voisins, déchire virtuellement les traités qui les tiennent séparés de notre sphère d'attraction. Quand nous aurons ouvert aux produits de leur industrie le marché de la France en même temps que nous aurons obtenu pour nous des débouchés plus puissants sur leur territoire, quand le travail national des deux peuples sera étroitement lié, la Belgique ne se heurtera pas contre la France et ne prètera pas les mains aux projets agressifs de la sainte-alliance.

Si, ce qui est vrai, les intérêts matériels ont toujours joué un grand rôle dans les luttes internationales, il n'est pas moins vrai qu'ils peuvent, sagement et équitablement réglés, nouer d'indissolubles amitiés. Il est d'un haut intérêt pour la France de se porter à la tête d'une ligue qui pourra seule maintenir l'équilibre du monde. Cette ligue doit se former par le concours de tous les peuples du centre de l'Europe. L'isolement les laisserait désarmés devant des éventualités qui sont pressenties par tous ceux qui n'ont pas intérêt à s'aveugler sur le mouvement actuel des sociétés.

Faire obstacle aux actes qui doivent former cette ligue, c'est servir la politique et les vues de l'étranger. Nous l'avons dit, et nous le maintenons.

FRUILLETON DU CENSEUR.

La Fée aux rubans bleus.

SOUVENIRS D'UN ARTISTE.

C'était, sur ma foi, un brave homme que l'abbé Jacques, dont la figure était si aimable, les yeux si doux! Si vous l'aviez vu entrer à Saint-Sulpice, son bréviaire sous son bras, grave et réfléchi, vous auriez pu le prendre pour un prêtre sévère, pour un censeur rigide; mais si vous l'aviez vu dans l'intérieur de la famille, riant, chantant, plaisantant avec tous les enfants de son voisinage, vous vous seriez écrié comme moi, lecteur: Oh! c'était un brave homme que l'abbé Jacques!

Je me souviens encore des grandes poches de sa soutane, véritables trésors portatifs d'où nous tirions tour-à-tour des gravures de saintes aux grandes robes rouges, des bonbons du *Berger fidèle* ou des chapelets en pains d'ivoire, destinés à ceux d'entre nous qui avaient eu le plus de bons points dans la semaine.

Un jour d'été j'étais chez l'abbé Jacques en riant, en sautant comme un fou. Je m'arrêtai tout-à-coup sur le seuil de sa porte, étonné, abasourdi. L'abbé Jacques venait d'entrer, j'avais vu s'enfuir quelque chose de blanc et des rubans bleus. Je n'osai pas me l'avouer à moi-même, mais ce devait être une femme! une femme chez l'abbé! Lui, dès qu'il me vit, tout à ma rencontre, et, me tirant par l'oreille, me dit:

— Voyons, mauvais sujet, que viens-tu faire ici?

— Monsieur Jacques, lui dis-je, vous n'êtes pas seul peut-être; si je vous vois, je m'en irai.

— Comment! pas seul, petit coquin! et qui te dit que quelqu'un soit ici?

— Oh! rien, Monsieur l'abbé; mais je croyais...

— Tu croyais... tu croyais... A ton âge, on doit tout voir et ne rien entendre-tu bien?

— Oui, Monsieur Jacques.

— S'il y a quelqu'un ici, cela ne te regarde pas...

— Non, Monsieur Jacques.

— Tu dois donc garder le plus profond silence sur ce que tu as pu découvrir chez moi.

— Sans doute, Monsieur Jacques.

— L'abbé, ayant fini cette gronderie dite d'un ton qu'il cherchait vainement à rendre terrible, me donna un immense soldat en pain d'épice de la taille d'un canotier de la Vierge, et me mit affectueusement à la porte.

— Tu vois, dit-il, que ma curiosité était loin d'être satisfaite. Je voulais savoir quel était cet être aux rubans bleus qui venait voir le curé. Un soir donc, à l'heure où l'abbé se rendait aux derniers offices, je me glissai chez lui, comme un voleur, sans bruit, retenant mon haleine. A peine étais-je entré d'une façon si indiscrète dans son domicile, que le concierge m'y enferma en me criant:

— Voilà, petit mauvais sujet, qui l'apprendra à écouter aux portes.

— Je demeurai confondu. Il était évident que j'étais prisonnier. Il me fallait donc attendre avec résignation le retour du curé. Malgré ma peur d'être grondé, j'examinai partout, et je découvris enfin, à côté d'une image

de saint Jean-Baptiste, un petit gant de chevreau orné de faveurs bleues...

— C'était donc une femme, pensai-je; plus de doute, c'est une belle dame que j'aurai vue l'autre jour.

Et je mis machinalement ce petit gant dans ma poche. En ce moment, l'abbé Jacques entra. Il fut frappé d'étonnement en me voyant installé chez lui. Je me jetai à ses genoux.

— Pardieu, Monsieur Jacques, j'ai voulu voir la dame. J'ai eu tort de venir espionner ici, mais je ne le ferai jamais plus.

Le bon abbé me releva avec bonté.

— Mon enfant, me répondit-il, sèche tes larmes; je suis sûr que tu pourras l'essuyer, et non pour les faire répandre... Tu as été curieux, réponds-toi sincèrement, travaille bien pendant un mois, et si tu obtiens la médaille...

— Eh bien! Monsieur l'abbé?

— Eh bien! je te ferai voir la dame.

— C'est donc une dame?

— Mieux que cela, mon enfant, dit l'abbé les yeux pétillants de plaisir; c'est une fée.

— Une fée!

— Oui; écoute, tiens, elle est là...

J'écoutai; tout-à-coup j'entendis une voix céleste sortir du cabinet voisin.

Elle s'avancait aussi douce qu'un rayon d'été, elle frappait mes oreilles; jamais plus suave mélodie n'avait surpris mes sens.

— Oh! comment s'appelle-t-elle, cette fée? demandai-je à l'abbé Jacques, qui pleurait de joie.

— La fée aux rubans bleus.

— Et je la verrai?

— Viens dans un mois, dit l'abbé en me congédiant, et si tu as été sage je te présenterai à elle. Ah! il y a encore une condition: ne parle de la fée aux rubans bleus à personne.

Je promis tout ce que l'on voulait. Je travaillai avec une ardeur sans pareille. Un mois après j'étais chez le bon prêtre.

— Tu as été sage et discret, me dit l'abbé Jacques, je vais t'introduire dans l'appartement de la fée.

Et il ouvrit sa mystérieuse porte. Je vis alors la fée. Elle était brune; de jolis rubans bleus ornaient ses bras, ses cheveux, et entouraient sa taille.

Elle s'avancait vers moi et me prit la main, puis elle me mena à une table couverte de gâteaux et de bonbons glacés.

— Asseyez-vous, me dit-elle.

Je m'assis, émerveillé des richesses gastronomiques dont j'allais prendre ma part. Je mangeai, je bus, j'entendis chanter encore la fée dont la voix charmante produisait des accords admirables, puis il me fallut partir bien à regret.

— La fée va se coucher dans un nuage, me dit l'abbé; partez et soyez discret, si vous voulez la revoir.

— Votre nom? dis-je à la fée, oh! votre nom, que je le retienne; qui sait si je vous reverrai jamais?

La petite divinité s'avancée directement à mon oreille, et me dit:

— Je me nomme Cyntia.

Je partis, emportant du bonheur pour long-temps.

Hélas! mes pressentiments ne devaient pas me tromper. Obligé de suivre, quelques jours après, ma famille qui quittait Paris, je laissai derrière moi cette divinité couleur céleste, dont j'emportais le souvenir et le gant liliputien.

Bien des fois, durant mon exil, je regardai ce gant, seule relique laissée à mon admiration. Plus tard, quand les années m'eurent enlevé mes illusions premières, je pensai un peu moins à la fée, dont je sus taire pourtant l'existence, ainsi que cela m'avait été recommandé. Enfin, ce ne fut que vingt-cinq ans après que, de retour à Paris, son gant si mignon la rappela à mon ingrate mémoire.

Je m'informai alors de l'abbé Jacques. O bonheur! il vivait encore, il était aumônier à l'hospice Beaujon. Le digne ecclésiastique ne me reconnut pas.

— Mon père, je suis cet enfant qui, grâce à vous, a déjeuné avec une fée... la fée aux rubans bleus.

— Une fée? dit l'ecclésiastique en cherchant dans ses souvenirs. Ah! oui, dans ma petite maison de Saint-Sulpice?

— C'est cela. J'ai été obligé de partir subitement, mon père, et je n'ai pu lui présenter, ainsi qu'à vous, mes adieux; mais j'ai gardé le secret sur son existence.

— Ah! ah! dit l'abbé en riant, je vous en relève. La fée m'a quitté, l'ingrate! car ce n'était point une véritable fée, c'était une fille de la terre douée d'une voix délicieuse. Sa famille n'avait pas le temps de lui apprendre la musique, moi seul j'eus l'idée de développer en secret ses dispositions lyriques. C'est afin que personne ne connût ses études mystérieuses que je l'ai enveloppée jadis, à vos yeux, d'une auréole féerique; elle avait à peine sept ans quand vous la vîtes. Dès qu'elle fut assez forte pour se faire entendre, elle initia ses parents à sa vocation, au charme de son organe enchanteur, et alors...

— Alors? dis-je fort intrigué.

— Alors, on m'enleva mon élève pour la mettre au théâtre. Vous la trouverez, monsieur, dans quelque troupe, celle dont la voix a charmé votre enfance. Je suis fâché qu'elle soit comédienne; mais je l'aime tout de même, car elle est bonne et reconnaissante envers son vieux maître à chanter. Si vous la voyez, dites-lui que je l'embrasse de tout mon cœur.

Je quittai le bon prêtre un peu désillusionné sur le compte de ma divinité. Peu s'en fallut que je ne jetasse son gant au feu. Avoir rêvé une fée et trouver une femme, c'était par trop désobligeant pour un rêveur de mon espèce. Heureusement pour moi que l'abbé Jacques s'était trompé; la petite Cyntia appartenait bien au pays des magies et des séductions, et le temps n'avait fait qu'augmenter son pouvoir. Voici comment je fis cette découverte. Un soir j'étais à l'Opéra; on jouait *le Comte Ory*. Dès que je vis la comtesse, la belle comtesse, dès que j'eus entendu sa voix harmonieuse, je m'écriai:

— C'est elle! c'est Cyntia!

— Parbleu! on le sait bien, dit un habitué de l'orchestre; on connaît son nom.

Je me tus, subjugué par le charme de sa voix, attendant par le jeu de cette femme que j'ai connue si jeune. Son succès fut immense; elle fut rappelée par toute la salle. Cette femme que je vis prenant des leçons chez le

Le gouvernement, depuis douze ans, a toujours professé cette maxime qu'il fallait tout sacrifier aux intérêts matériels, et l'on peut lui rendre cette justice que, dans la pratique, il s'est rarement écarté de sa théorie. Toutes les fois qu'il a eu à subir quelque affront de l'étranger, toutes les fois qu'il a incliné devant lui le drapeau de la France, il a dit, pour sa justification, que sa sollicitude pour les intérêts matériels lui commandait les plus grands ménagements vis-à-vis de l'étranger. Après le traité du 15 juillet, quand il a hésité d'une manière si désespérante à solliciter une réparation que nous avions le droit d'exiger, quand il est arrivé, de concessions en concessions, jusqu'à la note du 8 octobre, il s'est défendu du reproche de lâcheté qu'on lui adressait de toutes parts en disant que, s'il avait agi autrement, il s'exposait à la guerre, et que la guerre c'était la ruine et la mort des intérêts matériels.

A l'intérieur, toutes les fois qu'il a résisté à toutes les demandes de réforme qu'on lui adressait, toutes les fois qu'il a enlevé au pays quelque-une des libertés qu'il avait conquises en juillet, il a cherché à se faire pardonner sa conduite en disant que s'il ne donnait pas un libre essor à l'esprit démocratique, c'est qu'il craignait qu'il ne troublât le pays, et qu'il n'en résultât des crises fatales pour notre industrie, pour notre commerce, pour tous ces intérêts matériels enfin qu'il regardait comme le premier de ses devoirs de protéger.

Ainsi, quand à l'étranger il se montrait humble et soumis, quand, vis-à-vis du pays qui réclamait l'accomplissement des promesses de juillet, il manquait de mémoire et se montrait hypocrite ou violent, c'était pour ne pas mettre en péril ces intérêts matériels qu'il regardait comme supérieurs à tous les autres.

Aujourd'hui, en vérité, le gouvernement est bien récompensé de tout ce qu'il a fait pour les intérêts matériels. Il est arrivé, par hasard, qu'une bonne pensée lui a passé par la tête : il a voulu relia la Belgique à la France; il a voulu réparer en partie la faute qui fut commise lorsque, après la révolution de juillet, on repoussa la Belgique qui offrait de se donner à nous; il a voulu unir commercialement les deux pays et assurer ainsi à la France les sympathies d'un peuple dont l'assistance pourra nous être un jour nécessaire. Mais pour cela il fallait alarmer, sinon blesser réellement quelques intérêts. Ces intérêts se sont alarmés, et ils poussent en ce moment des cris beaucoup plus menaçants que ceux que poussaient les ouvriers de Lyon quand ils demandaient du travail et du pain, et qu'on leur répondait à coups de fusil; ils se lamentent et s'indignent, et pourtant c'est à peine s'il est permis de croire qu'il y a quelque chose de sérieux dans les projets du gouvernement. Si ses intentions au sujet de l'union douanière étaient plus arrêtées, vous les verriez protester avec plus d'énergie encore et menacer de refuser l'impôt; peut-être iraient-ils même jusqu'à parler d'insurrection, si le gouvernement avait assez de résolution pour venir proposer aux chambres d'unir commercialement la France et la Belgique.

Ces intérêts qui se montrent en ce moment si ingrats, ce sont pourtant ceux pour lesquels le gouvernement, depuis douze ans, a témoigné le plus de sollicitude; ces hommes qui dépensent tant d'humeur et d'indignation, ce sont ceux qui, dans tous les temps, ont crié qu'il fallait être sans pitié pour de malheureux prolétaires qui ne demandaient qu'à vivre en travaillant; ce sont ceux que le pouvoir a toujours regardés comme la base de l'ordre social et de la tranquillité publique; ce sont ceux qu'il a appelés en masse dans les conseils-généraux des manufactures et du commerce; ce sont ceux qu'il a fait entrer dans la chambre des pairs, autant qu'il a pu, et en faveur desquels il a pratiqué magnifiquement la corruption électorale lorsqu'ils lui demandaient de leur ouvrir la porte de la chambre des députés. Voyez, le chef de la révolte c'est M. Fulchiron, le fougueux conservateur; M. Fulchiron qui, en sa qualité de député du Rhône, devrait être partisan de l'union douanière, puisqu'elle faciliterait l'écoulement des soieries lyonnaises dont la fabrication est en si grande souffrance; mais qui, avant d'être député du Rhône, est propriétaire de bois et intéressé dans des entreprises de forges. C'est cet homme qui s'est fait le centre des résistances qui vont s'organiser; c'est chez lui que se réunissent tous les mécontents, parmi lesquels, sur vingt, on en compterait à peine un qui n'appartienne pas au parti conservateur.

bon prêtre, et dont j'ai gardé le gant aux faveurs bleues, s'appelait en effet Cynthia; mais elle avait italianisé ce joli nom en y ajoutant celui d'un époux. On l'appelle aujourd'hui Cinti-Damoreau.

M^{me} Damoreau possède peut-être seule en France le secret des séductions musicales. Comme vous le voyez, j'avais raison de dire que l'abbé Jacques se trompait quand il prétendait qu'elle n'était pas une fée.

(France musicale.)

LÉO LESPÈS.

UNE RÉVANCHE OU L'ÉPÉE D'HONNEUR (1).

« Ce n'est ni le faste de l'opulence, ni les noms de ses ancêtres, ni ses titres qui l'annoncent; il est annoncé par ses enfants. L'épée qu'il a reçue de Louis XIV, voilà la marque de sa dignité. » THOMAS.

Un des jours du mois de juin de l'année 1694, le ciel couvert et pluvieux, par un vent de S.-S.-O., changea tout-à-coup d'aspect au déclin de la lumière et reprit sa couleur azurée; les nuages qui l'avaient assombri s'étaient dissipés sous le souffle d'une brise modérée de N.-O., et les habitants de Plymouth purent jouir d'une belle soirée de printemps. Sur les quatre heures de l'après-midi, deux personnages, parvenus dans une rue écartée et déserte, à l'ouest de la ville, d'où l'on découvrait les hautes murailles de la citadelle, se promenaient d'un bout à l'autre de cette rue et paraissaient fort préoccupés; de temps en temps leurs regards se portaient à la crête d'un mur de jardin qui faisait face au couchant. Durant un de leurs temps d'arrêt, une tête de jeune homme, ornée de longs cheveux bruns bouclés, apparut au-dessus du mur, et les promeneurs s'écrièrent aussitôt :

— Voilà le capitaine !

A son nez aquilin, à ses yeux noirs et vifs que surmontait un front large et élevé, ils l'avaient reconnu : c'était Duguay-Trouin, qui, à 21 ans, fuyait une rigoureuse détention, dont le gouvernement britannique le menaçait d'augmenter la sévérité par suite de l'odieuse dénonciation du capitaine du vaisseau le *Prince d'Orange*, que le Malouin avait nargué six semaines avant avec sa frégate la *Diligente*. Doué d'une taille haute et svelte, ainsi que d'une constitution robuste, il franchit promptement la muraille et tomba légèrement sur ses jambes; souriant de ses lèvres minces et colorées au plus âgé des individus en faction, il courut lui serrer affectueusement la main, en même temps qu'il répondait avec cordialité au salut respectueux de l'autre : le premier était le chirurgien du bord, et le deuxième son valet de chambre, qu'une fidélité à toute épreuve attachait à son maître. Considérés tous deux comme non combattants, on leur avait laissé la ville pour prison.

Duguay-Trouin avait avec lui un compagnon d'un âge plus avancé que le sien, mais annonçant un de ces êtres d'une nature brillante d'énergie, avec des formes athlétiques, officier à bord de la *Diligente*; son chef l'avait choisi entre tous pour son courage et son dévouement à sa personne. Le jeune capitaine demanda au major (2) la route à suivre. Au geste

Au surplus, le spectacle auquel nous assistons aujourd'hui n'est pas nouveau pour nous; nous en avons été témoins à diverses reprises, lorsque des questions de tarifs de douanes ont été débattues, lorsqu'on a parlé de se départir quelque peu de ce système prohibitif, profitable à quelques intérêts privés, mais dommageable pour la grande masse des citoyens. Nous avons vu alors tous ces grands propriétaires, tous ces grands industriels dont on nous vantait si fort le désintéressement et le dévouement au pays, se coaliser, se soulever, prendre le pouvoir à la gorge et le menacer de toutes les conséquences de leur colère s'il allait plus loin. Ce sont ces mêmes hommes qui en ce moment prêchent la guerre sainte contre le cabinet qui a eu un instant la pensée d'une grande mesure, d'une mesure éminemment nationale, et ils agissent ainsi tandis que presque toute la presse de l'opposition constitutionnelle, presque toute la presse radicale, imposant silence à ses griefs contre le ministère, cherche à l'aider et à le fortifier de ses conseils et de l'impulsion qu'elle donne au pays. Contraste plein d'enseignements, et dont l'histoire gardera souvenir pour juger un jour notre époque et les hommes qui l'auront tant exploitée !

Paris, le 26 octobre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Décidément M. le général Pajol a refusé d'une manière formelle la place d'aide-de-camp du roi qui lui était offerte. C'était se moquer, à la vérité, que d'offrir à un officier supérieur qui commande la 1^{re} division militaire un emploi d'aide-de-camp pour compenser la perte de cette position. Un journal dit que le général Tiburce Sébastiani a déjà été informé par le télégraphe de sa nomination au poste occupé par le général Pajol, et qu'une ordonnance de destitution va frapper celui-ci sans tarder.

M. Pajol n'a jamais été un officier de cour, et sous ce rapport on doit peu l'aimer; mais nous voulons croire encore qu'on n'osera pas aller jusqu'à une destitution. Le général a pris une part très-active à la révolution de juillet. Il est donc permis de penser que ses antécédents, s'ils sont une cause secrète de ressentiment contre lui, le protégeront officiellement contre une mesure qui méconterait tous les hommes qui se souviennent encore des journées de juillet.

Plusieurs journaux annoncent que M. le général Friand est nommé aide-de-camp du roi, en remplacement de M. Alexandre de Laborde.

— M. lieutenant-général Claparède, pair de France, vient de mourir à Montpellier, à l'âge de 68 ans. M. Claparède, entre tous ses collègues, était toujours enclin aux plus grandes rigueurs envers les accusés politiques, au moins dans ses conversations particulières. Sa physionomie, quoique régulière, avait quelque chose qui glaçait, et quoiqu'il teignit ses cheveux et ses favoris en noir, on devinait aisément son âge.

Il avait épousé Mlle Noblet, l'ainée des ex-danseuses de l'Opéra, qui jouait encore, il y a quelques mois, dans le *Diable amoureux*, et qui, on se le rappellera peut-être, feignit aux eaux de Barèges de ne pas reconnaître M^{me} Damoreau, laquelle avait daigné lui parler comme à une camarade.

M. le comte Claparède ne laisse pas de fortune. Depuis assez long-temps il avait recours aux générosités du budget, et la voiture qui l'amenait à l'Opéra et qui le reconduisait chez lui était celle de sa femme, aujourd'hui M^{me} la comtesse Claparède. On n'a pas souvenir, à l'Opéra, d'avoir jamais vu rire ce pair de France.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 OCTOBRE.

La bourse a commencé aujourd'hui sans tendance marquée. Elle a ouvert à 80 10 au parquet; elle a fléchi aussitôt de 5 centimes; jusqu'à deux heures et demie elle est restée entre 80 05 et 80 10. Il y a eu alors réaction assez vive en hausse, mais sans importance, car elle n'a pas duré, puisque de 80 15 elle est retombée à 80, cours de clôture. A quatre heures et demie, on donnait dans la coulisse à 79 90. Cinq 0/0, 118 50. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 101 25. — Trois 0/0, 79 95. — Banque, 3270 00. — Obligations de Paris, 1292 50. — Naples, 108 40. — Dette active d'Espagne, 22 1/4. — Etats-Romains, 106 0 0. — Cinq 0/0 belge, 105 0/0. — Trois 0/0 belge, 72 00. — Banque belge, 812 00. — Caisse Lafitte, 1060 00, 0000 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

qu'il fit, ils marchèrent tous les quatre avec précipitation vers un moulin qu'ils contournèrent, et arrivèrent à une auberge, rendez-vous indiqué; là ils furent rejoints par six braves Suédois bien armés et le maître d'équipage de la *Diligente*, qu'ils avaient retiré de prison deux jours auparavant à l'aide d'un déguisement qu'ils lui avaient procuré. Ils firent un grand détour, afin de dépister ceux qui auraient pu être envoyés à la recherche des fugitifs.

Il était dix heures du soir (1) lorsque nos hommes arrivèrent dans une petite crique, à un endroit commode, appelé Mont-Wise, où la chaloupe était à flot; le maître l'avait achetée trente-cinq livres sterling du capitaine suédois, et elle se trouvait pourvue de tout ce qui avait été demandé par l'acquéreur. Les étrangers prirent congé des cinq Français en leur souhaitant tout le succès possible; ceux-ci s'embarquèrent et poussèrent au large en nageant de leurs avirons. Le vent était contraire, mais il y avait jasant, et la chaloupe allait rapidement. Bientôt ils laissèrent derrière eux Mont-Edcombe avec son site charmant, et gouvernèrent sur l'île Saint-Nicolas, qu'ils doublèrent au nord; malgré l'obscurité qui enveloppait la côte britannique, ils distinguèrent l'imposante citadelle qui la dominait de ses hautes fortifications. Changeant de direction, la brise qui soufflait encore de l'E.-N.-E. leur devenant favorable, ils orientèrent la voile et rentrèrent les rames. Duguay-Trouin, à la barre, gouverna de manière à rallier Reding-Pointe; mais, en traversant la rade, ils virent deux vaisseaux de guerre qui y étaient ancrés et qui les interrogèrent. Le maître d'équipage, qui parlait parfaitement les langues du Nord, répondit en anglais, ainsi qu'il l'eût fait un bateau de pêche, et ils continuèrent leur chemin pour atteindre le cap de Rame; à la pointe du jour, la chaloupe était en dehors de la grande rade.

Tout-à-coup l'officier qui était en observation aperçut une frégate courant sur eux; c'en était fait de nos fugitifs, la liberté allait encore leur être ravie, et de nouveaux fers devaient se river pour eux si le ciel ne venait à leur secours. Le capitaine anglais, qui avait bordaillé toute la nuit à l'entrée du port, s'obstinait à vouloir communiquer avec l'embarcation qui cherchait à l'éviter. La brise qui avait soufflé joli frais cessa subitement, et un calme plat lui succéda. La frégate, surprise près de terre par ce changement de temps, mit ses canots à l'eau pour se faire touer au large; redoublant d'efforts, les Français s'éloignèrent, à coups d'avirons, du malencontreux anglais.

Ils parvinrent en pleine mer, mais brisés de lassitude d'avoir nagé si long-temps et avec tant d'action. Le vent ayant repris d'amont, ils hissèrent leur misaine, et la chaloupe continua à s'avancer vers la France qu'ils avaient hâte de revoir. La frégate, restée au loin de l'arrière, se contentait avec la terre, disparaissant derrière un rideau de nuages qui vint s'interposer entre elle et nos navigateurs : Duguay-Trouin, aussi reconnaissant qu'amoureux, donna alors un souvenir à la jolie marchande de Plymouth, à cette amie salutaire qui avait contribué avec tant de dévouement à son évasion.

Chaque heure du jour était un siècle, puisqu'à chaque instant on pou-

(1) Les mémoires inédits que nous consultons portent dix heures, au lieu de six heures indiquées dans les mémoires imprimés, ce qui est évidemment une faute.

Le *Leeds-Mercury* fait remarquer qu'à aucune époque de l'histoire d'Angleterre, excepté sous le règne de Napoléon, les gouvernements étrangers n'ont successivement cherché à porter de plus rudes coups à la prospérité commerciale de l'Angleterre que depuis l'avènement de sir Robert Peel aux affaires. A l'appui de cette assertion, ce journal fait l'énumération de six tarifs plus hostiles l'un que l'autre aux intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne. Ces tarifs sont :

Le tarif russe publié en novembre 1841.

Le tarif portugais, du 12 décembre 1841.

Le tarif français, du 26 juin 1842.

Le tarif belge, de juillet 1842.

Le tarif des Etats-Unis, d'août 1842.

Le tarif du *Zollverein*, de septembre 1842.

« Il est possible, dit le *Leeds-Mercury*, que, le mois prochain, nous ayons à ajouter à cette liste le tarif brésilien. »

Le tarif sur les lins figure dans la nomenclature du *Leeds-Mercury*. Nous ferons remarquer qu'il a été arraché au ministère par les sollicitations pressantes de notre industrie, et que c'est à son corps défendant que le cabinet français a rendu l'ordonnance, après avoir toutefois donné aux Anglais le temps d'importer chez nous des masses de lin.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous avons reçu la lettre suivante de notre correspondant de Bone, en date du 17 octobre :

« Le 8 de ce mois un ouragan épouvantable a violemment agité la mer dans nos parages; presque tous les navires mouillés sur rade ont été forcés de s'échouer. Un seul, le *Loisir*, capitaine Vassal, a pu tenir bon. Les autres, au nombre de onze, sont venus à la côte où ils se sont échoués assez facilement; mais, pendant cette opération, le *Rhône*, capitaine Cay, a été abordé par un autre navire qui lui a fait de graves avaries, et on le croit perdu.

« Dès que le temps s'est remis au beau, on a travaillé à remettre à flot les navires échoués; plusieurs sont déjà entièrement sauvés, et il y a lieu de croire que le *Rhône* seul sera perdu.

« Je vous ai annoncé le départ pour Constantine d'un bataillon du 22^e de ligne; l'autre bataillon de ce régiment est parti aujourd'hui pour la même destination.

« Le 31^e de ligne, qui doit tenir garnison à Bone, en remplacement du 2^e de la même arme, vient d'arriver.

« Le bateau à vapeur de la correspondance, arrivé le 13 d'Alger, avait à bord un grand nombre de passagers, parmi lesquels se trouvaient des militaires malades appartenant aux détachements de la légion étrangère qui tiennent garnison à Bougie et à Giggely. »

CHEMINS DE FER.

Ordonnance du roi sur l'exploitation provisoire, au compte de l'Etat, des chemins de fer de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique.

Au château d'Eu, le 15 septembre 1842.

Louis-Philippe, roi des Français, à tous présents et à venir, salut. Sur le rapport de nos ministres secrétaires-d'état des travaux publics, de l'intérieur et des finances;

Vu la loi du 15 juillet 1840, titre V, qui affecte une somme de six millions de francs à l'établissement d'un chemin de fer de Lille à la frontière de Belgique, et une somme de quatre millions à l'établissement d'un chemin de fer de Valenciennes à la même frontière;

Vu les articles 25 et 26 de la susdite loi, lesdits articles ainsi conçus : « Art. 25. Des ordonnances royales régleront les mesures à prendre pour concilier l'exploitation des chemins de fer avec l'application des lois et règlements sur les douanes. »

« Art. 26. Des ordonnances royales régleront également le mode d'exploitation et les tarifs qui seront provisoirement appliqués aux chemins exécutés par l'Etat. »

Vu le projet de tarif pour le transport des personnes, proposé par M. l'ingénieur en chef du chemin de fer de Lille, et de Valenciennes à la frontière de Belgique;

Vu le procès-verbal des délibérations de la commission mixte formée de concert par les ministres des travaux publics de France et de Belgique, à l'effet de régler, sauf l'approbation des gouvernements respectifs, les questions d'administration, de police et de douane auxquelles peut donner lieu la jonction des chemins de fer français et belges,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1^{er}. Provisoirement, les chemins de fer de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique seront exploités au compte de l'Etat.

« Art. 2. Les résolutions proposées par la commission mixte ci-dessus

avait rencontrer un croiseur ennemi. Enfin la nuit se fit; elle vint protéger de son voile la route que prenaient les captifs en se dirigeant sur un compas éclairé d'un petit fanal. A minuit, Duguay-Trouin releva à la barre le maître d'équipage; il gouvernait la chaloupe depuis une heure, lorsque, sous l'excès de la fatigue qui l'accablait, le sommeil s'empara instantanément de ses sens. La chaloupe, abandonnée alors à elle-même, continua à voguer sur les flots, poussée par l'impulsion d'une brise modérée, jusqu'à ce qu'un grain violent, frappant sa misaine avec impétuosité, vint la couler et la remplir d'eau. Réveillé en sursaut, Duguay-Trouin largua l'écoute et porta la barre au vent. L'embarcation, par cette prompte manœuvre, put se redresser et arriver vent arrière, ce qui la préserva d'un naufrage imminent.

Notre corsaire était au désespoir du fâcheux résultat qui provenait de son assoupissement; ses compagnons, couchés au fond de la chaloupe, avaient eu de l'eau par-dessus la tête, ils étaient trempés jusqu'aux os. Par surcroît de malheur, le biscuit se trouvait mouillé; la mer était entrée jusque dans le baril de bière. Revenus à eux d'une manière si cruelle, les quatre Français se mirent à vider l'eau avec leurs chapeaux, et à soulager l'embarcation, qui reprit son aire vers la terre de Bretagne. Lorsque le soleil se leva, ils essayèrent de sécher leurs vêtements et firent ensuite un bien mauvais déjeuner, mais leur gaité les soutint; l'espoir d'atteindre prochainement cette France tant désirée augmentait de plus en plus. En effet, dans l'après-midi, le maître d'équipage cria : « Terre devant nous ! » C'était la côte nord de la vieille Armorique qui se déployait à leurs regards sur une vaste étendue. Ils mirent le cap vers le point le plus proche, et à huit heures du soir, laissant à tribord la petite île d'Her, ils abordèrent la côte à deux lieues de Tréguier.

Heureux d'avoir échappé à tant de périls, Duguay-Trouin sauta légèrement au rivage. Il était pressé de toucher sa terre natale et d'y rendre grâce à Dieu de l'avoir ainsi préservé au milieu des dangers dont il avait été menacé; ses quatre compagnons l'imitèrent dans ce témoignage d'une pieuse reconnaissance, après quoi tous cinq se mirent en marche pour le village de Ploubian, où on leur donna du lait et du pain bis que l'appétit fit trouver délicieux. Le souper terminé, ils se couchèrent sur de la paille fraîche, où ils s'endormirent d'un profond sommeil, l'esprit en repos.

Au point du jour ils se rendirent à Tréguier, et de là à Saint-Malo, leur patrie commune. Mais Duguay-Trouin, en embrassant sa mère qu'il aimait tendrement, apprit que son frère aîné, de La Barbinet-Trouin, était parti pour Rochefort, où il armait en course et à ses frais le petit vaisseau du roi le *François* de 48 canons, comptant lui en réserver le commandement à son retour de Plymouth. Ayant une revanche à prendre contre les Anglais, notre Malouin partit en poste pour aller rejoindre son frère; il trouva le *François* mouillé sur la rade de La Rochelle, prêt à prendre la mer.

Dès le lendemain, notre impétueux corsaire était à bord; ses dispositions faites, il profita d'une brise favorable, met sous voiles et gagna la large. De là, cinglant vers le nord, il alla établir sa croisière sur les côtes d'Angleterre et d'Irlande. Le *François*, en traversant le canal qui sépare les deux îles, se trouvait à l'ouvert du golfe de Bristol et au nord des Sorlingues, lorsque sa vigie, à l'aube matinale d'un des beaux jours de juillet,

(1) Extrait d'un ouvrage inédit.

(2) Nom qu'on donne au chirurgien en chef à bord des vaisseaux.

LYON.

On lit ce qui suit dans la feuille de l'administration :

« La salle du Grand-Théâtre sera ouverte au public mercredi prochain, 2 novembre ; mais auparavant elle subira une épreuve semblable à celles qui ont été pratiquées déjà en 1827 et en 1834 pour les théâtres provisoires des Terreaux et des Jacobins. Le 29 de ce mois on donnera une première représentation à laquelle seront admis, avec les magistrats de la cité, dix-huit cents soldats de la garnison.

Il est évident que cette épreuve n'a pas pour objet de constater la solidité de l'œuvre, qui ne saurait être mise en doute, mais d'imposer aux galeries une charge assez puissante pour faire serrer les assemblages des bois et des fers ; ce qui ne peut s'opérer sans un certain craquement dont ne s'étonneront point des militaires qu'on aura eu soin d'en prévenir, et qui, au contraire, pourrait occasionner une panique funeste le jour où la foule du public se trouverait grande et compacte pour la première fois.

On aurait bien pu faire cet essai avec des sacs de terre ; mais, outre qu'il serait plus long et fort coûteux, il serait aussi plus dangereux pour les peintures et dorures. Le poids que les galeries doivent porter est évalué à 187,500 kilogrammes.

Comme le journal que nous venons de citer, nous espérons que l'épreuve qui aura lieu le 29 de ce mois au Grand-Théâtre est sans danger pour nos 1,800 soldats. Si cette représentation n'était pas, dans la pensée de nos magistrats, une simple représentation d'apparat, une grave responsabilité pèserait sur eux pour n'avoir pas fait choix d'un autre moyen, si coûteux qu'il puisse être, d'éprouver les constructions de la salle du Grand-Théâtre. Ces explications, assez embarrassées du reste, sont probablement de l'invention du journal qui les donne. Nous nous refusons à croire que l'autorité ait plus d'entrailles pour les dorures et peintures de notre magnifique salle que pour la vie de 1,800 hommes, et que ce soit par respect ou par amour pour les arts qu'elle substitue ceux-ci à un nombre égal de sacs de terre du poids de 187,500 kilogrammes.

On annonce comme prochaine l'arrivée de M. Prudent, pianiste, que la presse parisienne met au rang des Listz, des Thalberg et des Chopin, tant pour la composition que pour l'exécution.

M. Prudent est destiné, dit la *France musicale*, à opérer une nouvelle révolution dans les écoles modernes de piano.

Au moment de la réouverture du Grand-Théâtre, l'occasion semble se présenter naturellement de réformer certains abus dont le plus grand, aux yeux d'un grand nombre de personnes, est le désordre qui règne à l'ouverture des portes les jours de représentations extraordinaires. Ce désordre, ou plutôt cet assaut à la force des coudes, est en effet, suivant nous, une des causes principales de l'éloignement de la plupart des spectateurs, des dames surtout qui, pour éviter la foule, sont obligées de renoncer à voir les pièces et les artistes en réputation et de n'aller au théâtre que lorsque le spectacle est assez insignifiant pour les rassurer sur le sort de leurs toilettes ; mais nous pensons que des dispositions ont été prises pour organiser un ordre d'entrée. Déjà, sous la dernière direction, on avait établi un système de barrières pareil à celui qui existe à la porte de tous les théâtres de Paris ; nous n'avons pas de raison de croire que cette amélioration ne sera pas conservée. Il en est une autre que bien des personnes ont réclamée souvent et qui n'a jamais été faite : c'est l'établissement de mains-courantes à hauteur d'appui le long des escaliers qui conduisent aux loges et au parterre. Beaucoup de personnes âgées fréquentent le théâtre, plusieurs y sont abonnées ; cette amélioration leur serait extrêmement sensible, et nous croyons être leurs interprètes véritables en la réclamant en leur nom à la direction. (Courrier de Lyon.)

Demain aura lieu, comme nous l'avons annoncé, le concert donné par M. Lenz, professeur de piano, dans les salons de MM. Benacci et Peschier, à sept heures et demie du soir. On peut se procurer des billets chez M. Lenz, rue de la Gerbe, 23, et chez les marchands de musique.

Le deuxième cours de chant élémentaire et supérieur de

M. Ruotte, du Conservatoire, s'ouvrira le 31 octobre courant, dans les salons de MM. Benacci et Peschier, place Saint-Pierre, le soir à huit heures pour les hommes, et à midi pour les dames.

Pour les conditions, on s'adressera au magasin de musique de MM. Benacci et Peschier.

M. Ruotte prévient les élèves que son mode d'enseignement n'a aucun rapport avec celui des autres cours commencés.

Le 36^e de ligne a reçu ordre de se rendre de Montbrison et de Saint-Etienne à Toulon, où il arrivera le 12 novembre.

Le 25^e de ligne a reçu ordre de se rendre de Saint-Jean-Pied-de-Port à Pau.

Le 88^e de ligne a reçu ordre de se rendre de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port.

Le 43^e de ligne a reçu ordre de réunir ses détachements à Bayonne.

Le 9^e léger a reçu ordre de se rendre de Bayonne à Saint-Jean-de-Luz.

Le 15^e de chasseurs à cheval a ordre de se rendre de Toul à Vienne, où il arrivera le 6 novembre.

Le 1^{er} de hussards a ordre de détacher quelques escadrons de Nancy à Toul.

DÉPARTEMENTS.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 de ce mois, la veuve Darney, âgée de 78 ans, de Pont-du-Bois (Haute-Saône), s'est noyée dans une mare pour se soustraire, dit-on, à une cruelle maladie dont elle souffrait depuis long-temps. Son fils, qui était alors absent, arriva au moment même où on procédait à l'inhumation et se livra au plus violent désespoir. Il disparut bientôt, et pendant quatre jours on le chercha vainement dans toutes les directions. Enfin, le cinquième, on trouva dans un bois son cadavre entièrement nu. A l'inspection des lieux, on a reconnu que, poussé par une fatale résolution, le malheureux Darney était monté sur un arbre, avait placé ses vêtements sur les branches, auxquelles on les a retrouvés suspendus, et qu'ensuite, de la cime de cet arbre, il s'était précipité la tête la première.

A la Gauffre (Jura), lundi 16 octobre, des douaniers, entrant au domicile d'un de leurs camarades alors en veillée chez des voisins, trouvèrent seul son enfant, âgé de trois mois, suspendu par le cou avec la lièze de son berceau. Il paraissait avoir fait des efforts et s'être débattu contre la mort. On n'a pu le rappeler à la vie.

Un accident bien déplorable a eu lieu le 15 du courant, à quatre heures du matin, au puits Saint-Marcellin. Trois mineurs venaient de remplir une benne contenant neuf hectolitres d'eau, et ils étaient restés à la place que cette benne occupait avant son ascension. Le câble s'est rompu, et la benne, dans sa chute, a écrasé ces trois malheureux. Tous les trois étaient fort jeunes.

Dans cette circonstance, nous sommes peints d'être obligés de le faire remarquer, l'administration de la mine aurait à se reprocher l'incurie par suite de laquelle un câble en mauvais état a été employé et qui est la cause de l'accident dont nous venons de faire le récit. (Journal de Montbrison.)

Le 9 de ce mois, deux vols avec escalade et effraction ont été commis, pendant la messe, dans la commune de Saint-Julien-la-Vêtre (Loire). 95 francs et une montre en argent ont été volés au préjudice de la veuve Derne, et une somme de cent francs, un foulard et un gilet ont été soustraits au domicile du sieur Beauvoir.

Les auteurs de ces vols sont inconnus.

La neige a blanchi le Jura dans la nuit du 19 au 20 octobre. Il en est tombé aussi le 23 sur quelques points du Revermont.

Nouvelles Diverses.

Nous lisons dans le *Droit* :

Il y a quelques jours, on a pu rencontrer sur les boulevards un vieillard tout guilleret, tout jovial, qui marchait d'un pas assez ferme, en s'appuyant d'une main sur un fort bâton grossièrement taillé, et de l'autre sur l'épaule d'une jolie enfant de douze à treize ans. La fraîche et gracieuse figure de la petite fille et les milles sillons qui ridaient les joues du vieillard présentaient un beau et grave contraste ; mais la même gaieté, la même insouciance se confondaient dans l'expression de ces deux visages entre

aussi long et aussi opiniâtre ; les embarcations étaient hachées et la moitié de l'équipage tué ou sur les cadres ; le *Sans-Pareil* lui-même avait eu tous ses officiers tués ou blessés ; néanmoins, par l'ardeur et le courageux dévouement de son moule, Duguay-Trouin parvint, avant la nuit, à amarriner ses glorieuses captures.

Il revenait avec elles à Brest, où était le rendez-vous général, lorsqu'au coucher du soleil le temps devint mauvais ; l'aspect sombre et menaçant qu'il prit aux dernières réverbérations de l'occident jetèrent l'épouvante aux cœurs de ces braves marins. A huit heures, le vent, qui avait toujours augmenté, passa à la tempête, en soufflant du N.-O. Le *François*, écrasé sous la violence des éléments, fuyait avec sa seule misaine devant la tourmente qui sifflait avec un fracas effrayant, lorsque, par un faux coup de barre du timonnier, il vint le travers au vent. Terrible péripétie que devait encore subir l'équipage vainqueur ! Le *François* se couche, un craquement affreux se fait entendre ; l'eau entre de toutes parts, puis, que ses œuvres-mortes sont criblées ; les blessés, lancés avec force hors des cadres, roulent sous le vent, leurs plaies se déchirent, et les plaintes qu'ils exhalent montent inutilement vers les ponts où chacun attend avec anxiété le dénouement d'une catastrophe qu'aggravent les ténèbres. Le *François*, submergé, allait couler ; mais, lorsque l'on désespérait du salut commun, ses mâts de hune se rompent et, en tombant, soulagent le navire dont l'inclinaison diminue subitement. Comme il n'obéit pas encore au gouvernail, Duguay-Trouin ordonne aux charpentiers de couper le mât d'artimon. Aussitôt le *François*, docile à sa barre, reprend à fuir devant l'ouragan : il était sauvé ! Dans l'état, les convulsions de la nature sont de courte durée ; l'orage s'apaise avec le jour ; le soleil de juillet reparut dans tout son éclat ; le ciel reprit sa limpidité sous un fond azuré ; la mer, dont les vagues écumeuses s'agitaient encore, tendait à se calmer avec un léger frais du S.-S.-O. Enfin, trente heures après, le vaisseau victorieux rentrait dans Brest avec ses deux bas-mâts et un matereau à la place de celui d'artimon qu'il avait coupé.

Le *Boston*, après la tempête, était venu en vue d'Ouessant où il fut rencontré par quatre grands corsaires hollandais, du port de Flessingue ; attaqué, il fut repris après une courte mais honorable résistance.

Le *Sans-Pareil*, glorieux trophée que Duguay-Trouin avait confié à M. Boscher, relâcha au Port-Louis, quoique sans mâts et sans voiles ; il dut son salut à l'habileté de celui qui le commandait. Ce vaisseau, qui s'était illustré par une double victoire, conquis à son tour par le *François*, montrait au pays et aux Anglais de quelle manière Duguay-Trouin savait prendre une revanche.

M. de Pontchartrain, secrétaire-d'état au département de la marine, mit sous les yeux de Louis XIV la relation de la brillante campagne du jeune capitaine malouin. Ce grand roi chargea son ministre de lui faire donner de sa part une épée d'honneur, en récompense de sa belle conduite ; au don du monarque était jointe une lettre très-gracieuse du secrétaire-d'état.

Cette épée, qui devint si redoutable aux ennemis et fut offerte en échange d'un vaisseau de guerre enlevé sur eux, ne leur fut jamais remise ; elle était la première marque de distinction que la munificence royale accordait à Duguay-Trouin, quoique ses exploits eussent commencé à étonner le monde.

CH. GUNAT.

mentionnée seront exécutées suivant leurs forme et teneur, sauf les modifications ci-après indiquées.

Le procès-verbal de ces résolutions restera annexé à la présente ordonnance.

Art. 3. Les locomotives, wagons et voitures de toute sorte affectées au service des deux chemins de fer pourront franchir librement la frontière, mais sous la garantie d'un acquit-à-caution descriptif des objets et destiné à assurer éventuellement à leur égard, sous les peines de droit, l'application des lois générales. Cet acquit-à-caution sera renouvelé tous les six mois ; il ne sera délivré que sur le dépôt, par l'administration du chemin de fer, d'un état détaillé, et dûment vérifié par les employés, des locomotives et voitures auxquelles il devra se rapporter.

Art. 4. Les cartes-passeports mentionnées dans les articles 26, 27, 28, 29 et 32 des résolutions de la commission mixte ne seront autres, en ce qui concerne la France, que des passeports à l'intérieur. Les habitants du département du Nord, porteurs de ces passeports, jouiront des droits et seront soumis aux conditions énoncées aux susdits articles.

Art. 5. Les convois de voyageurs circulant sur les chemins de fer de Lille et de Valenciennes à la frontière belge ne seront point affranchis du paiement de l'impôt établi par les lois sur le transport des personnes. Cet impôt sera prélevé exclusivement sur la part attribuée au gouvernement français dans les produits de l'exploitation des chemins de Lille à Courtrai et de Valenciennes à Mons, et sans que la part attribuée dans les mêmes produits au gouvernement belge en doive éprouver aucune réduction.

Art. 6. Le tarif pour le transport des voyageurs sur les chemins de fer de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique est réglé ainsi qu'il suit, par tête et par kilomètre :

Voitures de 1 ^{re} classe,	f. 07 c.
Voitures de 2 ^e classe,	» 05
Voitures de 3 ^e classe,	» 35
Toutefois aucune taxe ne pourra être inférieure,	
» Pour les voitures de 1 ^{re} classe, à	» 50
» Pour les voitures de 2 ^e classe, à	» 40
» Pour les voitures de 3 ^e classe, à	» 25

Art. 7. Chaque voyageur aura droit au transport gratuit d'un bagage de vingt kilogrammes ; mais une taxe uniforme de vingt centimes sera perçue pour le passage de ses effets.

Au-dessus de vingt kilogrammes, le tarif du transport par kilomètre et par chaque dix kilogrammes d'excédant est réglé à quatre millièmes.

Aucune taxe ne pourra d'ailleurs être inférieure à vingt centimes, quelle que soit la distance parcourue.

Art. 8. Toutes les autres dispositions de détail, relatives à l'application et à l'exécution des tarifs, seront réglées par notre ministre, secrétaire-d'état des travaux publics.

Art. 9. Il sera ultérieurement statué par nous sur les tarifs relatifs au transport des bestiaux, marchandises et objets quelconques.

Art. 10. Nos ministres secrétaires-d'état des travaux publics, des finances et de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance qui sera insérée au *Bulletin des Lois*.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Par le roi : le ministre secrétaire-d'état au département des travaux publics, signé J.-B. TESTE.

On annonce comme certain qu'il doit être pourvu prochainement à l'emploi de gouverneur du palais du Louvre, vacant depuis la mort de M. le duc de Choiseul.

La cour royale de Paris tiendra son audience de rentrée le jeudi 3 novembre. M. le premier président Séguier étant encore retenu dans sa terre d'Hauteville (Yonne) par les suites d'un accident qui n'a pas été aussi grave qu'on aurait pu le craindre d'abord, l'audience sera présidée par M. Simonneau, doyen des présidents.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Hébert, procureur-général. L'état de santé de M. le président Dupuy devant le tenir encore quelque temps éloigné du palais, l'audience de la première chambre de la cour sera présidée, selon toute apparence, pendant une partie de l'hiver, par M. le conseiller Brisson.

Le *Droit* dit que, dans la matinée du 24 courant, un grand rassemblement, dont l'attitude toutefois demeura fort inoffensive, s'est formé, passage Véro-Dodat, devant la boutique du libraire Lainé. Un commissaire de police y opéra la saisie de plusieurs affiches d'un ouvrage dont le titre est ainsi conçu : *Lord Guizot, ministre de l'étranger en France*.

Ces saisies se sont renouvelées chez d'autres libraires où se vend un deuxième opuscule, annoncé également par une autre affiche, dont le titre est ainsi conçu : *Les ministres sur la sellette, ou les dix commandements*, avec cette épigraphe :

Sainte Angleterre adoreras,
Guizot l'ordonne expressément.

Navire ! Duguay-Trouin, vif et alerte, saute de sa dunette sur le pont et reconnaît cinq gros vaisseaux marchands, naviguant de conserve, un relevant au sud ; contrariés par un vent d'est, ils couraient la bordée de S.-S.-O., afin d'entrer en Manche. Le *François*, en branle-bas de combat, s'avance hardiment sur les Anglais qui s'étaient mis en ligne l'espérance de lui en imposer ; mais à peine les eut-il élongés qu'ils hissèrent pavillon : leur résistance fut de si peu de durée, qu'on la voit à peine figurer au nombre des rencontres du célèbre Malouin. Après avoir mariné et expédié ses riches prises chargées de sucre et de tabac, il continue son aïre au S.-S.-O. Deux jours après, et de très-bonne heure, il captura, sans coup férir, à vingt lieues dans le S.-O. des Sringues, un sixième navire que les vents d'O.-N.-O. amenèrent sous sa écoute. Chargé de mâts et de pelletteries, il venait directement de la Nouvelle-Angleterre. Par le livre de loch, autant que par les renseignements du capitaine, Duguay-Trouin apprit que, faisant partie d'un convoi de cinquante voiles, ce bâtiment s'en était malheureusement séparé depuis deux jours. Connaissant le lieu de la séparation ainsi que les vents qui avaient régné, le capitaine du *François* calcula l'endroit où devait s'opérer sa jonction avec la flotte britannique qui naviguait sous la protection de deux vaisseaux de guerre. Son parti pris, il courut sans hésiter, à toutes voiles, à l'aire de vent arrêtée dans sa pensée. Cependant il savait que l'un des convois était le fameux *Sans-Pareil* de 56 canons, monté par un des plus braves capitaines de la marine royale de la Grande-Bretagne, qui avait eu l'honneur de vaincre, l'un après l'autre, Jean Bart et le comte de Forbin ; que le second vaisseau d'escorte se nommait le *Boston*, percé à 72, portant 38 pièces en batterie ; il sortait des chantiers où l'on venait de construire les habitants de Boston pour en faire hommage au prince d'Orange qui avait le titre de roi d'Angleterre. Son chargement consistait dans les plus beaux mâts et les pelletteries les plus recherchées. Par la rapidité imprimée à la marche du *François*, sous un joli frais du N.-O., à midi, et à trente lieues d'Ouessant, les vigies annoncèrent le convoi au S.-O., gouvernant à l'E.-N.-E. ; courant ainsi à contre-bord, Duguay-Trouin se trouva bientôt en présence de ses deux fiers antagonistes qui, à son approche, prirent la tête des bâtiments qu'ils avaient mission de défendre. La vue des vaisseaux ennemis enflamma le courage du jeune capitaine, impatient de prendre une revanche digne de lui ; les insignes royaux de la Grande-Bretagne, flottant en tête de leurs mâts, lui rappelaient sa reddition à bord de la frégate du roi *Diligente*, armée en course par son frère, qui la lui avait confiée, et, quoique glorieuse, il veut venir se défendre ; il pousse donc sans balancer vers les deux Anglais, courant à toutes amures, disposés à le recevoir. Le *Boston*, sur l'arrière du *Sans-Pareil*, reçoit les premières bordées du *François*, bordées terribles qui le démantèlent de son grand mât de hune, et lui brisent sa grande vergue qui tombe sur ses passavants.

Duguay-Trouin, voyant ce vaisseau désemparé et occupé à se dégager des débris qui encombrèrent son pont, juge qu'il ne peut pour l'instant contraindre ses desseins, l'abandonne, augmente son sillage et arrive bord à bord du *Sans-Pareil*, ses grappins suspendus qu'il lance sous un feu meurtrier d'artillerie et de mousqueterie ; ils tombent et accrochent de leurs pattes recroisées l'anglais que le malouin a abordé de long en long. Les plus de grenades nettoie ses gaillards ; la charge est battue, et les

marins, conduits par leurs officiers, à la tête desquels marche le vaillant Boscher, parent du capitaine, pénètrent à bord du *Sans-Pareil*. Mais tant d'habileté et de courage restent sans résultat ; le feu, qui a pris dans la poupe du *Sans-Pareil*, en sort avec une si grande violence que Duguay-Trouin, craignant de brûler avec lui, fait pousser au large, et il prend aussitôt position dans la banche du vent de l'anglais qu'il observe sans cesse, disposé à le croquer une seconde fois après son embrasement. Voyant qu'il n'a plus rien à redouter de l'incendie que ses grenades avaient allumé, il laisse arriver et aborde son ennemi.

Pendant la lutte qui s'établit sur le pont du *Sans-Pareil*, et durant laquelle l'avantage se décide en faveur des Français, le feu prend dans la hune et dans la voile de misaine du *François*. Contrarié de cet événement qui survient au moment où l'anglais, cédant à la bravoure des nôtres, allait se rendre, Duguay-Trouin rappelle son monde et abandonne à regret une conquête assurée pour s'occuper du salut de son vaisseau ; en conséquence, le *François* déborde, et, libre de sa manœuvre, il se rend facilement maître de l'incendie qui menaçait sa maturité.

La nuit survint, et la flotte, spectatrice du combat, se dispersa ; les deux vaisseaux anglais, fort maltraités, se conservèrent afin de se porter un mutuel secours, car le *François* se tenait dans leur sillage, n'attendant que le retour de la lumière pour les attaquer une troisième fois. Duguay-Trouin, jaloux d'acquiescer de la gloire, voyait l'occasion trop belle pour la laisser échapper. Durant la nuit il fit changer toutes ses voiles qui étaient criblées ou brûlées, et les ennemis passèrent également les heures de repos à se réparer. Le jour parut, et, à ses premières clartés, le *François*, ses basses voiles carguées et ses grappins en balais, range sous le vent le *Sans-Pareil* qui marchait en serre-file, et recommence le combat avec la même ardeur que la veille : leurs bordées incessantes s'assemblent aux éclats de la foudre lorsqu'elle gronde sans interruption, et une épaisse fumée, qui s'interpose entre les deux vaisseaux, dérobe souvent à chacun d'eux la manœuvre de son adversaire. Duguay-Trouin, impatient de terminer cette action meurtrière, durant laquelle périrent ses plus braves marins, met la barre dessous et accoste l'ennemi pour l'aborder une troisième fois.

Les navires s'approchent, leurs basses vergues se croisent, leurs flancs vont se heurter, et les Français se disposent à sauter à bord du *Sans-Pareil*, lorsque ses deux bas-mâts tombent engagés dans les porte-haubans du *François* et assurent sa conquête. Le jeune capitaine malouin, jugeant l'anglais, par la perte qu'il éprouve, hors d'état de combattre et de lui échapper, pousse au large, fait de la toile et court après le *Boston* qui se sauvait à toutes voiles. Mais sa fuite est inutile, elle ne retarde que de quelques instants sa défaite ; Duguay-Trouin le rejoint, le combat, et ce beau vaisseau amène son pavillon. Une fois maître de sa prise, il revient avec elle sur le *Sans-Pareil* qui, ras comme un ponton, ne pouvait plus résister à une nouvelle attaque. Son brave capitaine, blessé, cédant cette fois à la nécessité et à la valeur française, baissa son pavillon, qui avait triomphé des Jean Bart et des Forbin, et rendit à son vainqueur les brevets de ces deux vaillants marins, qu'il avait conservés comme trophées.

M. Boscher, capitaine en second du *François*, qui s'était fort distingué dans le combat, prit le commandement du *Sans-Pareil*. On eut une peine infinie à armer convenablement les deux vaisseaux, après un engagement

lesquels l'intervalle d'un siècle avait marqué de si frappantes dissemblances.

« Ce vieillard est un centenaire natif de Lille; il avait obtenu, il y a cinq ans, en raison de son grand âge, une pension qu'avait sollicitée pour lui une personne habitant Paris et qui transmettait mensuellement à son protégé de Lille le terme qui lui était remis de la part de la reine.

« Ce protecteur étant mort, le centenaire se vit tout-à-coup privé du secours qui le faisait vivre. Il écrivit à Paris; mais les réclamations épistolaires ne sont pas toujours écoutées. Le centenaire, impatient d'attendre et trouvant qu'à son âge les jours, les moments ont leur prix, se mit bravement en route pour Paris; il fit le voyage à pied avec son gros bâton et son arrière-petite-fille.

« Arrivé dans la capitale, il ne voulut prendre aucun repos qu'il n'eût atteint le but de son voyage. Les certificats dont il s'était muni abrégèrent les démarches nécessaires pour réussir; sa pension lui fut rendue, et aussitôt le joyeux centenaire, malgré ses 105 ans, reprit à pied le chemin de sa ville natale, ne voulant pas, dit-il, manger sa pension dans un autre lieu que celui où il a reçu la vie. Aujourd'hui ce jovial père Turlututu est arrivé à Lille où son premier soin a été d'acquitter les petites dettes qu'il avait contractées depuis la suppression de son revenu. »

— On écrit de Christiana (Norvège), 8 octobre :

« Il résulte du rapport adressé par le lieutenant Sighott, chef du bateau à vapeur le *Cap-Nord*, au département des finances, que le nombre des personnes qui ont péri dans le naufrage du vaisseau de ligne l'*Ingermann-lang* s'élève à près de quatre cents. »

Nouvelles Etrangères.

GRÈCE.

On lit dans une lettre d'Athènes :

« Le roi et la reine se sont embarqués le 30 septembre, à bord d'un bateau à vapeur, pour aller faire une tournée dans les Cyclades; LL. MM. ne feront pas une longue absence. On dit que le roi a l'intention de s'informer personnellement à Syra des causes de la crise commerciale qui se fait sentir sur cette place depuis que la nouvelle loi de douane est en vigueur. On ne sait rien de certain à ce sujet, et nous serions plutôt portés à croire que S. M. voyage pour son plaisir, maintenant qu'elle est un peu plus tranquille par suite de la remise faite par la France du million après lequel M. Christides a tant soupiré.

« Le roi Othon doit de plus étudier les causes du départ de la colonie ipsariote qui a abandonné le nouveau royaume pour retourner dans son ancienne patrie, donnant ainsi à penser que le régime turc est encore préférable à celui sous lequel se trouve la Grèce.

« Il paraît que la nomination de M. Piscatory au poste de représentant de la France près la cour d'Athènes devient de plus en plus problématique. »

TARIF DES DOUANES SARDES.

Un nouveau tarif, qui doit être mis en vigueur au 1^{er} janvier 1843, vient d'être publié par les ordres de S. M. le roi de Sardaigne. Nous trouvons dans ce document, qui est d'une grande étendue, les renseignements suivants sur les marchandises exportées plus spécialement pour notre commerce dans les états sardes :

Soteries.—Tissus en pièce, écharpes, mouchoirs ou châles de soie pure ou

mêlée d'autres matières y compris l'or et l'argent fin ou faux, 20 f. le k.

Dito de filasse ou *florette*, ou mêlée de fil, coton ou laine, 12

Tissus d'or ou d'argent fin, 20

Idem — faux, 12

Mouchoirs dits foulards, 10

Bonneterie de soie pure et mêlée, 20

Idem de filasse ou *florette*, ou mêlée de fil de coton ou laine, 12

Passenterie et rubans d'or et d'argent fin, 20

Idem — faux, 12

Idem de soie pure ou mêlée, 20

Dentelles d'or et d'argent fin, 20

Idem — faux, 12

Idem de soie dites blondes, 20

Talies, dentelles de soie pure et mêlée, 12

Tapis de soie, 20

Vêtements d'homme et de femme faits avec les tissus indiqués plus haut, neufs, un cinquième de plus que le droit sur les tissus usés, comme les tissus d'or au choix des employés, 25 0/0 de la valeur.

Boissons (droits d'entrée). — Eau-de-vie en fûts, à 22 degrés et au-dessous, 42 fr. l'hectolitre; d'au-dessus de 22°, 72 fr. Vin en fûts, d'une valeur n'excédant pas 20 fr. l'hect., 24 fr.; d'au-dessus de 20 fr., 24 fr. Huile, 45 0/0 de la valeur.

Produits divers. — Amidon, les 100 kilog., 20 fr.; ammoniac, 40; élixir de la Grande-Chartreuse le kilog., 1 fr. 50 c.; savons blanc, rouge, marbré ou noir pour la teinture de la soie, les 100 kilog., 30 fr.

Produits chimiques. — Acide arsénieux (arsenic), les 100 kilog., 10 fr.; acides citrique, tartrique, oxalique, 50 fr.; d'azote, d'acide muriatique, 25 f.; d'acide sulfurique, 9 fr.; natron et soude naturelle bruts, 1 fr. 50 c.; soude artificielle brute, 1 fr. 50 c.; soude raffinée et potasse, 5 fr.; sel ammoniac, 40 fr.; nitrate d'argent liquide (droit actuel sur les nitrates d'argent solides), sulfate de soude (droit de sulfate de potasse), sulfate d'alumine et alun de toute espèce, les 100 kilog., 6 fr.; sulfate d'ammoniac, 44 fr.; d'acide de soude, de fer, 5 fr.; d'acide de cuivre, de fer et de cuivre mêlés, 16 fr.; d'acide de zinc, 10 fr.; tartrate acide de potasse impur, tartre brut, 2 fr.; acétate de fer, 3 fr.; acétate de plomb, 20 fr.; arséniate de potasse, 2 fr.; carbonate d'ammoniac, le kilog., 1 fr.; borax brut, les 100 kilog., 20 fr.; d'acide purifié et raffiné, 30 fr.; chromate de plomb et de potasse, 20 fr.; chlorure de chaux, 10 fr.; oxyde, plombs rouge et jaune, 6 fr.

Colle forte, les 100 kilog., 10 fr.; d'acide de poisson, 50 fr. lard, 10 fr.; tourteaux, 10 fr.; mottes de tannerie, 5 c.

Gants de peau, la paire, 25 c.; souliers, escarpins et pantoufles, 1 fr. 50 c.; bottes, bottines et brodequins, 5 fr.; guêtres, 2 fr.

Toiles de chanvre ou de lin, même avec mélange de coton ou de laine. — Crues, le kilog., 2 fr.; blanches ou mêlées de blanc, 2 fr. 50 c.; tissus de couleur ou teintes, 3 fr.; imprimées, 4 fr.; brodées en coton, fil ou laine, 5 fr.; d'acide en soie, filasse, argent fin ou faux, 12 fr.; cirées, vernies ou peintes sur vernis, 2 fr.; tapis pour le sol en toile cirée et vernissée, 80 cent.; autres tapis comme les toiles suivant la qualité.

Bonneterie simple ou brodée en coton, fil ou laine, le kilog., 5 fr.; avec broderie ou mélange de soie, filasse ou argent, 12 fr.; boutons de fil, blancs ou teints, couvertures, comme la toile, suivant la qualité; rubans de fide toute couleur n'excédant pas la largeur de 5 centimètres. 1 fr. ;

passenterie et rubans comme la toile, suivant la qualité; flage de corps de lin ou de chanvre, neuf ou presque neuf, un cinquième de plus que le droit sur le tissu; usé comme le tissu dont il est formé ou bien au choix de la douane, 20 pour cent de la valeur.

Etoffes de coton même avec mélange de fil ou de laine crue, le kilog., 2 f.; blanches, 2 fr. 50; tissées en couleur ou teintes, 3 fr.; imprimées, 4 fr.; ou faux, 12 f.; cirées, vernies ou peintes sur vernis, 2 fr.; filasse ou argent fin filasse ou argent, comme ci-dessus; vernies de coton, 2 fr. 50.

Tissus de laine ou de poil, mis, croisés, ou bien ouvrés, blancs, teints ou imprimés, purs ou mêlés de fil ou de coton, 2 fr. le kilog. ou 20 pour cent de la valeur; d'acide brodés en fil, coton ou laine, le kilog., 5 fr.; d'acide en soie, filasse, or ou argent fin ou faux, 12 fr.; mêlés d'or et d'argent, 12 fr.; tissus de crin mêlés de soie ou de filasse, 12 fr.

Bonneterie de laine, de poil ou d'étaine, même brodée en fil, coton ou laine, le kilog., 5 fr.; brodée ou mêlée de soie, filasse, or ou argent, 12 fr.

Passenterie et rubans de laine ou de poil même avec mélange de fil ou de coton, le kilog., 5 fr.; mêlés de soie ou de filasse, 5 fr.; d'acide crin, 2 fr. le kilog.; tapisseries, comme les tissus.

Vêtements d'homme ou de femme en étoffes de laine, même avec mélange de fil ou de coton, neufs ou à peu près, 2 fr. le kilog. ou 20 0/0 de la valeur; usés, même droit; d'acide mêlés de soie ou filasse, neufs ou presque neufs, un cinquième de plus que le droit sur le tissu; usés, comme le tissu, ou bien, au choix de l'employé, 25 0/0 de la valeur.

Parapluies et parasols de soie, la pièce 2 fr.; de toile cirée, 1 fr.; de toile de coton ou de lin non cirée, 1 fr. 50; accessoires détachés, tels que bâtons, poignées, bouts, etc., le kilog., 70 c.

Peignes d'ivoire ou d'écaillé, le kilog., 70 c.

Voitures suspendues, 10 0/0 de la valeur.

Faïence en carreaux pour plancher, 10 0/0 de la valeur; autres ouvrages, blanche, les 100 kilog., brute, 12 fr.; dorée, peinte ou coloriée, 20 f.

Porcelaine blanche, le kilog., 50 fr.; dorée, peinte ou coloriée, 70 fr.

Cristaux de toute espèce, les 100 kilog., 40 fr.; bouteilles noires d'environ un litre, 3 fr. le cent; demi-bouteilles, 2 fr.; grains de verre pour chapelets et colliers, les 100 kilog., 70 fr.

Laines (sortie) surges, tondues ou pelades, les 100 kilog., 4 fr.; laines à fond ou à dos, 3 fr.; teintes, 1 fr.

Graine de vers à soie, le kilog., 7 fr.; soie grège, 3 fr.

Peaux, oreillons et rognures, les 100 kilog., 3 fr.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES de POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellent PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle est aussi agréée que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moi ie moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACON, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, CHEMIZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POUCCIER, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4.

EN VENTE : à Paris, chez PAGNERRE, 14 bis, rue de Seine, et à Lyon, chez les principaux libraires.

ALMANACH POPULAIRE DE LA FRANCE,

POUR 1843. — 10^e ANNÉE.

PAR DES DÉPUTÉS, DES MEMBRES DE L'INSTITUT, DES MAGISTRATS, DES JOURNALISTES.

Un volume de 144 pages, orné d'un grand nombre de vignettes.—Prix : 50 centimes.

(8178)

Etu de de Me Bernard, avoué à Lyon, quai de la Balaine, 16.

VENTE PAR LICITATION,

LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, Pardevant le tribunal civil de Lyon,

D'UN TÈNEMENT

DE TERRE

en luzernière et pépinière, avec deux puits, pièce d'eau et petite construction.

Sis au lieu de la Gaille, commune de Guire et Caluire, de la contenance d'un hectare trois ares quarante-quatre centiares, Clos de murs aux aspects nord, est et ouest, et d'une palissade d'échalas à l'aspect sud.

L'ADJUDICATION

EST FIXÉE POUR AVOIR LIEU EN TROIS LOTS, SAUF ENCHÈRE GÉNÉRALE, LE CINQ NOVEMBRE 1842.

PREMIER LOT.

Le premier lot, où se trouve l'un des puits, est d'une superficie de 3,879 mètres; il comprend environ 1,800 pieds d'arbres ou arbustes.

Mise à prix 5,300 fr.

DEUXIÈME LOT.

Ce lot, d'une même superficie de 3,879 mètres, est cultivé, partie en luzernière, partie en pépinière, et comprend, comme le premier lot, environ 1,800 pieds d'arbres ou arbustes.

Mise à prix 4,500 fr.

TROISIÈME LOT.

Le troisième lot, sur lequel existent le deuxième puits, la pièce d'eau et une petite construction ou cabane, est d'une superficie de 2,586 mètres; il est cultivé, partie en luzernière, partie en pépinière, et comprend environ 1,500 pieds d'arbres ou arbustes.

Mise à prix 4,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Bernard, avoué poursuivant; au sieur Macors, cordonnier, demeurant à Lyon, place des Carmes, n. 7, et au sieur Pierre Chambaud, pépiniériste, demeurant à Lyon, place des Carmes, n. 3, copropriétaires de l'immeuble.

Voir les lieux et prendre au greffe du tribunal civil de Lyon communication du cahier des charges.

Pour extrait : BERNARD, avoué. (2671)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN JOLI FONDS D'ÉPICERIE, bien achalandé, situé dans un beau quartier de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Diot, à Lyon, quai de Bondy, entrée rue de l'Ange, n. 2, au 5^e. (253)

AVIS.

M. JACOMIN, peintre et professeur de dessin, ouvrira le 15 novembre prochain un atelier d'études pour les dames. Les personnes qui désireraient s'inscrire peuvent s'adresser rue Lafont, n. 4, au 4^e. (242)

Etu de de Me Jallamion, huissier à Lyon.

Le samedi vingt-neuf du courant, à neuf heures du matin, place des Pères, à la Guillotière, il sera vendu aux enchères des objets saisis, savoir : comptoir, glace, chaises, établis de menuisier, baigns en fer blanc, baigns en bois, scies, étaux, sergents, rabots et autres outils. (5670)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N. 4.

A VENDRE.

UNE MAISON

dont une partie sert

D'AUBERGE,

Située à Reilleux (Ain), sur la nouvelle route de Strasbourg,

AVEC JARDIN ATTENANT ET DEUX PUIITS.

Le tout d'un revenu annuel de 600 fr.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Régipas, notaire à Lyon, ou à M^e Rappet, notaire à Montluel (Ain). (4282)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la POUDRE VÉGÉTALE de M. BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — Pour preuve, l'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.) — M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les Sirops.) — Pour en prendre connaissance, demander la brochure que l'on envoie gratis. S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)

DESTRUCTION DES RATS ET SOURIS

SANS ARSENIC.

L'ARSENIC, dont les inconvénients sont immenses, a été le seul poison employé jusqu'à ce jour. M. SALAMON a inventé une préparation qui tue les rats et ne fait aucun mal aux autres animaux à ni l'homme. Les EXPÉRIENCES REITÉRÉES qui ont été faites au château de Vincennes et dans d'autres administrations infestées par les rats, attestent la supériorité et l'efficacité de cette préparation. — Pour éviter à nos commettants les frais de poste, des dépôts sont établis dans toutes les villes de France au même prix qu'à Paris.

Prix des paquets : n. 1, 1 fr. 25 c.; n. 2, 2 fr. 50 c. — M. SALAMON, rue de Bondy, n. 42, à Paris. — (Affranchir.) (8918)

Pharmacie à Lyon, rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermesson, rue de la Comédie. (7471)

ÉTUDES COMMERCIALES.

Leçons particulières.

Deux professeurs, depuis long temps connus à Lyon, viennent de se réunir, et chacun, dans sa spécialité, peut assurer les plus prompts succès dans leurs cours ouverts aux jeunes gens qui se destinent au commerce.

OBJETS DE LEUR ENSEIGNEMENT.

Tous les genres d'écriture, les divers genres de dessin appliqués à la fabrication des soieries, la correspondance, les mathématiques et la comptabilité.

Les leçons se donnent tous les jours à huit heures du soir. S'adresser à M. Gachet, quai Saint-Antoine, n. 27, au 5^e. (245)

M. FICHET,

mécanicien,

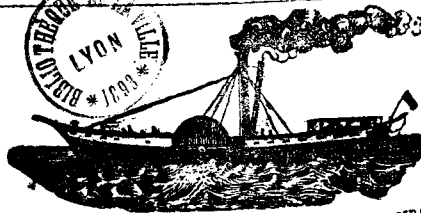
Est en ce moment à sa maison de Lyon, place du Concert, en face du pont Lafayette.

Il vient d'inventer un procédé pour faire retomber les portes seules, sans cordes, poulies ni contre poids, n'ayant aucune partie saillante et ne faisant aucun bruit. Une fois mis en place, ce procédé dure toujours; il ne coûte que 5 fr.

M. FICHET est très-connu par ses divers moyens de sûreté, et notamment par ses serrures du prix de 50 f., y compris la pose. Si un malfaiteur tente de les ouvrir, il les ferme d'avantage, et le propriétaire de la serrure peut les ouvrir comme auparavant.

En visitant les magasins du sieur FICHET, il sera facile de remarquer la collection de ses coffres-forts. Ils sont composés de deux plaques de fer de quatre millimètres d'épaisseur chacune, l'une intérieure, l'autre extérieure, et en tous sens ils sont à l'abri d'une ouverture forcée, tellement que l'air n'y pénètre pas, et sont fermés par une serrure à clé. Cette serrure est condamnée par une autre serrure à combinaison, de telle sorte que celui qui se serait réservé une clé ou qui l'aurait volée ne pourrait pas s'en servir. Ainsi le propriétaire de cette caisse reste seul possesseur de son secret.

M. FICHET prie MM. les habitants de Lyon de ne pas confondre ses combinaisons avec les cadenas à secret; ces derniers peuvent s'ouvrir en quelques minutes sans en savoir le mot. (5665)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux

du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

à 5 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères

FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine

bord du bateau. (6561)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,

rue Poulailherie, 19.